

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de Mr EVETTE Gérard, Maire.

Date de convocation : 15 Janvier 2015.

Etaient présents : MM EVETTE Gérard, FORGET Joël, CHAUSSINAND Xavier, ALLARD Jérôme, GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie, ROWLAND Laurent, THOMAS Sylvie, DURAND Gérard, DOUDIEUX Josiane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée : Mme LOUVEL Marie-Thérèse.

Etait absent : Mr GOUDEAU Claude.

Secrétaire de séance : Mr ROWLAND Laurent.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbaux réunions des 12 et 17 décembre 2014.
- Création emploi de Secrétaire de mairie.
- Devis sanitaires public et mairie.
- Adhésion CAUE 2015.
- Sécurisation trottoir devant la propriété de Mr et Mme LECRIVAIN Renaud.
- Affaires diverses.

I - Le procès-verbal de la réunion du douze et dix-sept décembre deux mille quatorze est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

II - CREATION EMPLOI DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Maire fait savoir que :

- Mme PROVOST Josie a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 25 Mai 2015 ;
- Il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de créer un emploi de secrétaire de mairie pour 30 heures hebdomadaire à compter du 04 Mai 2015.

L'emploi pourrait être pourvu par les grades suivants :

- Rédacteur,
- Adjoint administratif principal de 1ERE classe,
- Adjoint administratif de 1ERE classe,
- Adjoint administratif principal de 2EME classe.

III - DEVIS SANITAIRES PUBLIC ET MAIRIE

Suite à un disfonctionnement des sanitaires public et mairie, le Maire présente un devis des travaux à effectuer établi par l'EURL BILLON-CORVEE « La Gravelle » 61250 VALFRAMBERT.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal :

- CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- ACCEPTE le devis de l'entreprise précitée pour :
 - les sanitaires de la mairie à hauteur de 165,77 € TTC
 - le sanitaire public pour un montant maximum de 552 € TTC sachant que le prix variera en fonction des travaux effectués.
- ATTESTE que les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes feront l'objet d'une ouverture de crédit inscrite au budget de la Commune au titre de l'année 2015 – Section investissement – Article 2313 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour effectuer les démarches à intervenir dans ce projet ;
- AUTORISE Mr EVETTE Gérard, Maire :
 - A passer commande au titulaire,
 - A signer toutes les pièces constitutives du marché et toutes autres pièces s'y rapportant.

IV - SECURISATION TROTTOIR DEVANT LA PROPRIETE DE MR&MME LECRIVAIN Renaud

Mr Joël FORGET propose une solution en grillage rigide pour un montant de 1 200,00 €.

Le Conseil municipal demande quelle autre solution pourrait être envisagée. L'entreprise COLAS va être contactée.

V - CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE LA SARTHE ADHESION 2015

Association née de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la CAUE œuvre au service des EPCI, des communes, des entreprises, des particuliers et organismes, associations... pour la préservation et l'amélioration du cadre de vie dans le respect de l'environnement

Le Maire présente :

- la liste des services offerts par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe,
- le bulletin d'adhésion 2015.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte d'adhérer au CAUE de la Sarthe ;
- Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2015 ;
- Demande au Maire de prévoir la dépense de 50 € au BP 2015 – Article 6281.

VI - DEVIS RAJOUT DE PIEDS DE GOUTTIERES E.P.

Le Maire présente un devis de l'entreprise MENY Christophe 72610 Bérus pour la pose de rajout de pieds des gouttières EP au droit des regards d'un montant de 648,00 € ttc.

Après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- ACCEPTE le devis de l'entreprise MENY Christophe 72610 Bérus pour le montant précité;

- ATTESTE que les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes feront l'objet d'une ouverture de crédit inscrite au budget de la Commune au titre de l'année 2015 – Section investissement – Article 2313 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour effectuer les démarches à intervenir dans ce projet ;
- AUTORISE Mr EVETTE Gérard, Maire :
 - A passer commande au titulaire,
 - A signer toutes les pièces constitutives du marché et toutes autres pièces s'y rapportant.

VII - AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS

✚ **Courrier Mr VAILLANT Stéphane :**

- Un courrier lui a été envoyé l'informant qu'il n'y a pas de réseau pluvial et de ce fait, il doit gérer à sa convenance la problématique du pluvial sur son terrain.
- Pour le candélabre, il sera déplacé sur la partie publique.

✚ **Courrier Mr Mme COLOME Joan et ANAD Nassera :**

- Le courrier demandant de déplacer le Panneau devant la façade de leur maison va être transmis à B.A.I.E. (Maitre d'œuvre de l'aménagement du Bourg) pour suite à donner.

✚ **Compte-rendu :**

- *Conseil Général (SATESE) visite et bilan lagunes* : Les résultats obtenus sont satisfaisants
- *SOCOTEC* : Quelques anomalies ont été constatées lors de la vérification des équipements de l'aire de jeux. Demande de devis afin de remettre aux normes les équipements.

✚ **Affaire MM CARTEREAU/GAUTHIER/GAILLARD/DIARD à la Feuillère :** Un courrier sera envoyé aux intéressés demandant à chacun des propriétaires concernés par le problème de ruissellement des eaux naturelles, de faire preuve de bonne volonté et de bon sens dans le but de trouver une solution coordonnée, durable, afin de parvenir à une issue satisfaisante pour tous. Ce différent relève du droit privé et que par conséquent, la mairie de Bérus ne peut être partie prenante dans cette affaire.

✚ **TRACAGE SERVICE :** L'effacement du passage piéton à la Noë est estimé à 240€ ttc. Les travaux seront exécutés par l'entreprise précitée.

✚ **Installation panneau arrêt Bus TIS ligne 4 :** Emplacement à déterminer.

✚ **Devis RUAUX Motoculture :** Le devis d'installation d'un rétroviseur sur la tondeuse autoportée ISEKI est accepté pour un montant de 145,58 € ttc.

✚ **Recensement de la population :** L'INSEE porte à notre connaissance les chiffres relatifs à la population légale de la commune tels qu'ils ressortent du nouveau recensement de la population en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015, à savoir 455 habitants.

✚ **Demande de subvention de l'APL « Les Lutins » :** Avant de se prononcer, le Conseil municipal attend des compléments d'informations.

✚ **Divers :**

- ✓ Mr ALARD Jérôme fait remonter un problème de sécurité route des Bois de Vaux (aucune sécurité pour les piétons) et une demande afin d'abriter les enfants qui attendent le Bus (abri).
- ✓ Mr CHAUSSINAND Xavier demande que son installation d'éclairage extérieur soit remis à l'identique d'avant les travaux du clocher de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 23 h 20.